



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

code de la route

Question écrite n° 46801

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le dispositif de suppression de points pour les automobilistes ayant commis une infraction au code de la route. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'évolution annuelle du nombre d'avis de contravention émis et le nombre de décisions ayant entraîné la suppression de points au permis de conduire, pour les années 2006, 2007 et 2008, par département et selon le nombre de points retirés (1, 2, 3, 4...).

Texte de la réponse

L'évolution annuelle du nombre de décisions ayant entraîné un retrait de points du permis de conduire entre l'année 2006 et l'année 2008 est la suivante :

	2006	2007	2008
Nombre de dossiers de retraits de points traités	4 477 798	5 852 653	5 900 281

L'augmentation du nombre de points retirés sur l'ensemble des permis de conduire est pour l'essentiel liée à l'accroissement du nombre de contrôles routiers réalisés et au déploiement du nombre de radars automatiques fixes ou embarqués sur les véhicules des forces de l'ordre. En conséquence, elle témoigne d'un renforcement réel de la lutte contre l'insécurité routière telle que définie par le Gouvernement. Les données reprenant en détail les retraits de points effectués par département et selon le nombre de points retirés seront transmises directement au parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46801

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3448

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8265